

PROFESSION

282

3 questions à : Cyril Nourissat

La Chaire Notariale Européenne vient de voir le jour



Le 28 janvier dernier ont été signés, dans les locaux du Conseil supérieur du notariat et en présence de son président, Pierre-Luc Vogel, les statuts de la Chaire Notariale Européenne. Celle-ci est créée au sein de l'équipe de droit international, européen et comparé (EDIEC - EA 4185) de l'université Jean Moulin-Lyon 3. Cyril Nourissat, professeur à l'université Jean Moulin-Lyon 3, titulaire de la Chaire Notariale Européenne, nous explique quelle en est l'ambition.



identifier des thèmes porteurs de la pratique notariale européenne, et les questions qu'ils suscitent, pour y apporter des réponses. Par exemple, la Chaire va s'attacher à la question de l'accès, de la connaissance et de l'application du droit étranger par le notaire. Du fait des instruments européens comme le règlement « successions internationales » ou le futur règlement sur les régimes matrimoniaux, les hypothèses où le notaire aura à raisonner et œuvrer à partir du droit étranger vont se multiplier. Quelles sont les « bonnes » voies d'accès à ce droit, comment « sécuriser » son application ? Certificats de coutume ? Travail en réseaux, certainement, mais privés, professionnels, publics ? Enjeux en termes de partage d'honoraires ou d'émoluments, de responsabilité... Quelles « bonnes pratiques » européennes dégager ? Ces sujets seront au cœur de l'activité et des réflexions de la Chaire. Ils devront conduire à des préconisations partagées par tous, au profit de tous et, en dernière analyse, du citoyen européen.

PROPOS RECUEILLIS PAR CATHERINE LARÉE

1 Pourquoi avoir créé cette Chaire Notariale Européenne ?

Le point de départ réside dans un constat : la nécessité de trouver un « lieu » où travailler sur des questions qui présentent un double aspect théorique et pratique intéressant le notariat dans la perspective de son développement européen. Il s'agit de capitaliser sur un partenariat bien établi entre l'université et le notariat au-delà de la seule formation initiale et continue de la profession. C'est aussi et délibérément apporter un démenti à deux idées reçues. Celle selon laquelle l'université ne serait qu'un « chœur de pleureuses » recroquevillé sur la seule quête de subsides publics, et celle selon laquelle le notariat serait une profession conservatrice incapable de penser et d'agir pour son avenir. Créer la Chaire, c'est se saisir des outils de l'innovation au service d'idées, elles-mêmes innovantes ! Et dessiner un avenir nécessairement européen.

2 Comment ce projet a-t-il pu voir le jour ?

La Chaire, créée sur la base des chaires d'entreprises devenues possibles depuis la loi relative aux libertés et responsabilités des universités, est le fruit de la rencontre d'une université - Lyon 3 - d'une profession - le notariat - et d'acteurs financiers engagés à leurs côtés : la Caisse des dépôts et consignations - CDC, LSN Assurances et l'Union notariale et financière - UNOFI. Ces mécènes ont accepté de financer sur trois ans la Chaire, abritée par la Fondation pour l'université de Lyon. La Chaire fera aussi appel aux dons et tout un chacun - en particulier les études

notariales - pourra devenir mécène. À sa tête un professeur, accompagné d'un comité d'orientation stratégique, va définir un programme de travail de recherche. Ce comité scientifique est composé de personnes qualifiées, désignées à parité par l'université et par le Conseil supérieur du notariat, et qui ont démontré leur intérêt pour les questions notariales européennes. Il va accueillir des universitaires et notaires européens reconnus et suggérer, accompagner et valider (ou non) les travaux. Ces derniers, supervisés, seront confiés à des chercheurs qui sont et seront recrutés en particulier (mais pas exclusivement) sur des contrats de Post Doc mais toujours sur la base d'appels à projets. On espère susciter rapidement l'intérêt de jeunes chercheurs d'autres États membres, et confirmer la dimension européenne de la démarche.

3 Quel est le programme de travail ?

La Chaire s'est fixé plusieurs objectifs. Produire des savoirs intéressants des questions jusque-là pas ou peu explorées et ayant un intérêt direct pour la pratique notariale. Travailler au « transfert » de ces savoirs, notamment au travers de la formation et, en cela, un partenariat avec le Centre Notarial de Droit Européen - ACENODE - sera noué. Au-delà, alimenter la réflexion publique en Europe sur la place de la pratique notariale dans la construction de l'espace juridique européen en matière civile et commerciale, notamment au travers de manifestations scientifiques. La Chaire va se doter d'un programme de travail afin de remplir cette mission de production de recherches appliquées. Le défi consiste à

Le mot de D.-P. Simon, président du Centre Notarial de Droit Européen



« (...) Il est indispensable de solliciter le regard de nos voisins pour comprendre quels seront les problèmes de demain !

La Chaire est la réponse à cette nécessaire ouverture : elle est un regard de juristes universitaires sur nos problèmes de juristes de terrain. Cette coopération nous permettra de profiter de la recherche fondamentale (...).

• V. <http://acenode.eu>